

**MINISTERE DE L'INTERIEUR**

**EXAMEN DU BEPECASER**

**Session 2013**

**Admissibilité**

---

**DOSSIER ENTRETIEN**

---

## SOMMAIRE

<b>Titres des textes</b>	<b>Numéro des textes</b>
<b>Au travail, toutes les raisons sont bonnes pour trinquer</b>	<b>1</b>
<b>Brûler des arbres pour de l'énergie menace le climat, les forêts et la population</b>	<b>2</b>
<b>Climat : de nouvelles pistes</b>	<b>3</b>
<b>Comment les français se voient au volant</b>	<b>4</b>
<b>Que disent les recherches sur les effets de quartier ?</b>	<b>5</b>
<b>La réponse au défi climatique</b>	<b>6</b>
<b>Terrasses fermées, terrasses enfumées</b>	<b>7</b>
<b>Sécurité routière. « Un jour, j'ai tué un homme »</b>	<b>8</b>
<b>Semaine des maths, semaine des filles !</b>	<b>9</b>
<b>Les jeunes sur le marché du travail</b>	<b>10</b>
<b>L'alcool et les jeunes</b>	<b>11</b>
<b>Les conducteurs de moins de 35 ans, accros aux textos</b>	<b>12</b>
<b>L'OCDE appelle à une réforme écologique de l'économie</b>	<b>13</b>
<b>Un nouveau souffle grâce aux éoliennes</b>	<b>14</b>
<b>Les parisiens sont champions de l'incivilité au volant</b>	<b>15</b>
<b>Un souhait de changement qui fait consensus</b>	<b>16</b>
<b>Dormir ou conduire, il faut choisir</b>	<b>17</b>
<b>L'alcool de plus en plus présent chez les adolescents</b>	<b>18</b>
<b>Temps mitigé pour le business vert</b>	<b>19</b>
<b>Ne bradons pas l'enfouissement de nos déchets nucléaires</b>	<b>20</b>
<b>Les Français souffrent de travailler dans l'urgence</b>	<b>21</b>
<b>Les Belges devront payer leurs PV français</b>	<b>22</b>
<b>L'insertion professionnelle des jeunes : de fortes inégalités selon le diplôme</b>	<b>23</b>
<b>Les allergies alimentaires sont plus fréquentes en ville</b>	<b>24</b>
<b>Plus d'un tiers des Français a connu la pauvreté</b>	<b>25</b>
<b>Les parents pour l'entrée du numérique à l'école</b>	<b>26</b>
<b>Les communes prennent goût aux radars pédagogiques</b>	<b>27</b>
<b>Téléphone au volant : l'épidémie</b>	<b>28</b>
<b>Résister au blues météorologique</b>	<b>29</b>
<b>Quand le cinéma fait la promotion du tabac</b>	<b>30</b>

## 1

## **Au travail, toutes les raisons sont bonnes pour trinquer**

**Comme un défi à la crise et à la dureté du monde professionnel, les salariés sont de plus en plus nombreux à décompresser au bureau autour d'un verre. Bonne nouvelle, la consommation d'alcool est en baisse.**

Entre le départ en retraite de Georges, le doyen du service juridique, l'arrivée de Jules, nouvel embauché, l'anniversaire de Brigitte, la bonne collègue, la promotion de Serge ou l'excellent chiffre d'affaires de l'année écoulée, tout est prétexte à déboucher une bouteille au travail.

Selon un sondage\* Ifop, réalisé ce mois-ci pour l'association Promotion et suivi de la sécurité routière en entreprise (PSRE), 9 salariés sur 10 participent au moins à un pot en entreprise au cours de l'année. Friands de ces moments de détente, la fréquentation est même en hausse, et ces rendez-vous de convivialité, de plus en plus appréciés.

### Besoin de décompresser

Selon le sondage, 27% des salariés trinquent au bureau plusieurs fois dans le mois. Ils n'étaient que 17% en 2008. Plus de 30% le font une fois tous les deux ou trois mois (+3% par rapport à 2008) et le dernier tiers arrose un événement moins de quatre fois par an.

Alors que la crise bat son plein, que 900 usines ont fermé leurs portes ces trois dernières années en France, que le chômage atteint des sommets, que le pays menace de perdre son triple A, que les banques ne sont plus prêtes, le besoin de se serrer les coudes est plus fort que jamais. Et cela dépasse largement la sphère privée. Cette enquête le prouve, face à l'adversité, les salariés doivent décompresser de journées intenses. Et l'apéro devient plus que nécessaire.

Tantôt à l'initiative de la direction, mais le plus souvent à celle des salariés, ces pots permettent de ressouder les équipes, d'effacer les barrières hiérarchiques et de relâcher la pression. Bonne nouvelle, même si le champagne, le vin et la bière restent majoritaires sur les tables (61% des pots sont alcoolisés), les spiritueux laissent peu à peu la place aux jus de fruits et sodas. Logique, lorsqu'on sait que 67% des patrons sont aujourd'hui conscients des dangers de l'alcool (ils n'étaient que 42% en 2008). Même si la prévention s'est développée, un employeur sur quatre se dit aujourd'hui prêt à interdire l'alcool au bureau sans pour autant vouloir gâcher la fête.

### **« Faire un pot »**

Le mot vient de l'allemand et caractérisait au XII la rondeur. D'où le terme potelé introduit en France dès cette époque. Par analogie, il désigne rapidement un ustensile de ménage destiné à contenir liquides et aliments. Puis plus particulièrement au Moyen Âge un récipient que l'on remplit de vin ou de bière, d'où l'expression « pot de vin » qui désigne dès cette époque de l'argent versé secrètement et illégalement pour corrompre.

C'est au début du XX siècle, autour de 1910, que les étudiants s'approprient le mot pour parler plus généralement d'une boisson alcoolisée et tout le rituel qui va autour. Rituel qu'ils prolongent après les études, dans les entreprises qui les ont embauchés.

**Le Parisien – 30 décembre 2011**

\* Sondage réalisé du 29 novembre au 8 décembre pour le compte de PSRE auprès de 401 dirigeants d'entreprise et du 1 au 2 décembre auprès de 493 salariés.

**2****Brûler des arbres pour de l'énergie menace le climat, les forêts et la population.**

Dans un nouveau rapport scientifique percutant publié aujourd'hui, Greenpeace fait la lumière sur les dangers de l'utilisation à grande échelle de la biomasse forestière et de la coupe d'arbres pour la production d'électricité, de biocarburants et de chaleur. Intitulé De biomasse...à biomascarade, le rapport conclut que brûler des arbres à des fins énergétiques menace le climat, les forêts et les communautés au Québec comme dans le reste du Canada.

« Le développement actuel de la biomasse forestière au Québec et au Canada menace nos forêts et accélérera le dérèglement climatique pendant des décennies », a affirmé Nicolas Mainville, responsable de la campagne Forêt chez Greenpeace et auteur du rapport. « La quantité de bois provenant de nos forêts publiques et brûlée dans des centrales électriques ou comme biocarburant est en croissance exponentielle, à l'insu de la population, et sans que nos gouvernements n'aient mis en place des balises environnementales strictes ».

Ce rapport passe en revue la littérature scientifique la plus à jour et démolit les allégations d'énergie propre, verte et carboneutre véhiculées par les gouvernements et l'industrie. Ce qui était traditionnellement une utilisation locale et à petite échelle des résidus à l'usine pour produire de la chaleur en cogénération se transforme rapidement en une utilisation à grande échelle des forêts pour la combustion, un changement radical du rôle de nos forêts publiques. Suite aux nouvelles politiques d'approvisionnement en biomasse, la quantité de bois extraite des forêts canadiennes pourrait plus que doubler.

L'augmentation de la demande en bois, liée au boom des bioénergies, préoccupe grandement Greenpeace qui voit cette tendance comme une augmentation drastique de la pression sur nos forêts et une compétition directe avec le secteur forestier traditionnel et les emplois en forêt.

Notons qu'à ce jour, les émissions de CO<sup>2</sup> provenant de la bioénergie forestière ne sont pas comptabilisées par les gouvernements parce que considérées « carboneutres ». En réalité, ces émissions – environ 40 mégatonnes de CO<sup>2</sup> annuellement au Canada – dépassent celles du parc automobile canadien pour 2009, et contribuent aux changements climatiques pendant des décennies, voire des siècles, jusqu'à ce que les arbres en régénération recaptent le carbone émis.

« Brûler à des fins énergétiques ce qui était jusqu'alors épargné par les coupes forestières risque de créer un nouveau fiasco environnemental et éloigner le secteur forestier d'un développement réellement durable », a ajouté M. Mainville. « Greenpeace appelle à une suspension des projets en cours, à la tenue d'audiences publiques et à une comptabilisation annuelle complète des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l'ensemble du cycle de vie de la biomasse ».

Le Canada a exporté 1,2 million de tonnes de granules de bois vers l'Union européenne, une augmentation de 700% en moins de huit ans. La sortie de ce rapport coïncide avec l'ouverture du premier marché d'échange de la biomasse en Europe (APX-ENDEX), dont l'un des actionnaires est la Caisse de dépôt et placement du Québec.

<http://www.greenpeace.org/canada/fr/actualites/rapport-biomasse/>

**Actualités – 2 novembre 2011**

## 3

**Climat : de nouvelles pistes**

Le secteur énergétique mondial se fonde toujours sur l'emploi de ressources fossiles, la population est en très forte croissance, le terrien moyen s'enrichit rapidement et donc demande de plus en plus d'énergie.

A quoi s'attendre pour les décennies à venir ? Risquons ici quelques pronostics.

Tout d'abord, inutile de parier sur l'épuisement des ressources fossiles. Le pétrole à bas coût se fait rare, mais les ressources prouvées en gaz et surtout en charbon sont très élevées. En outre, des gisements non conventionnels (comme ceux de gaz de schiste, ou les gisements canadiens de pétrole) sont en rapide développement. Bref, nous resterons riches en ressources fossiles, et les émissions de gaz à effet de serre augmenteront rapidement en l'absence de politiques spécifiques.

Difficile également de compter sur un accord international. Les différents groupes de pays s'opposent sur les poids à accorder à la croissance et à l'environnement, et chaque groupe compte des producteurs comme des consommateurs de ressources fossiles.

Il reste les politiques nationales, sur lesquelles la recherche économique est active. Beaucoup de travaux insistent sur la nécessité d'un appui accru à la recherche verte. Des chercheurs mettent en avant un effet de dépendance historique : si l'innovation dans une technologie traditionnelle peut être amortie sur un parc important d'usines, l'innovation verte a toute une filière à créer. Un appui à la recherche est donc nécessaire au moins dans une première phase, en complément à une taxation des émissions.

Menée dans un seul pays, une telle taxation est coûteuse, notamment parce qu'elle amène les investisseurs à s'installer dans d'autres pays au régime moins contraignant. L'idée de protéger ces industries vertes naissantes par une taxe aux frontières a été mise en avant par certains politiques. Cependant une telle politique, qui soulève le risque de représailles tarifaires, devrait être menée par suffisamment de pays développés tant que le passage à des technologies vertes ne serait pas réalisé, donc sur des décennies.

Finalement, le plus probable est que chaque pays fera peu dans les prochaines décennies pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre au nom du changement climatique.

Il reste cependant des raisons d'être optimistes ! Une étude menée par le climatologue Drew Shindell et parue récemment dans « Science » détaille quatorze mesures de lutte contre les émissions de méthane et de suies qui apparaissent les plus rentables socialement, une fois pris en compte leurs effets sur la santé des résidents et sur la production agricole. Or le méthane est un gaz à effet de serre très puissant ; les auteurs estiment que ces politiques pourraient de plus réduire la température du globe d'un demi degré à l'horizon 2050.

Peut-être est-ce une utile et constructive leçon de pragmatisme : renonçons au grand édifice mondial, et commençons par ce qui est faisable et rentable dans chaque pays. Ainsi les effets indirects de politiques nationales sur le réchauffement du climat pourraient bien se révéler considérables. Nous bénéficierons alors d'un environnement moins dégradé, et plus « résilient » aux effets de changement climatique.

**Les échos – 18 janvier 2012**

**Frédéric Cherbonnier, professeur d'économie à Science Po Toulouse  
François Salanié, directeur de recherche à l'Inra**

## 4

### Comment les Français se voient au volant.

Une meilleure connaissance de la route et de ses dangers ne semble guère profiter à l'automobiliste. S'il identifie davantage aujourd'hui les causes d'accidents mortels, il continue à multiplier les comportements à risque.

Une étude\* démontre tout d'abord une plus grande lucidité des Français dans l'analyse des causes d'accident. Certes, l'alcool et les stupéfiants sont toujours prioritairement mis en avant, mais dans des proportions moindres : 72% en 2011 contre 59% cette année. L'inattention et l'hypovigilance, à l'inverse, sont davantage identifiées comme des risques réels. Ainsi la somnolence, qui était perçue comme une cause d'accident à hauteur de 18% l'année précédente, passe à 31%.

Mais si les Français sont plus lucides, ils n'en sont pas pour autant plus sages. Le respect de la loi est loin d'être général. 87% des sondés reconnaissent dépasser, de quelques kilomètres, la vitesse autorisée sur les longs parcours, 61% affirment ne pas observer les distances de sécurité, 52% oublient de mettre leur clignotant.

Mieux informés sur les risques d'endormissement, les sondés n'abandonnent pas pour autant leurs mauvaises habitudes. Ainsi, la veille de départs en vacances, une large majorité affirme se coucher plus tard ou se lever plus tôt que d'habitude (82% dont 34% affirment le faire « souvent »), partir de nuit (64% dont 22% « souvent »). Des pratiques qui touchent toutes les catégories de la population mais davantage les moins de 35 ans. Dans ce domaine, certains chiffres sont inquiétants. Un Français sur trois reconnaît s'être déjà senti épuisé et avoir été sur le point de s'endormir, en 6% avouent avoir eu un accrochage à cause de la fatigue.

Quant à la vigilance au volant, les automobilistes sont loin de la juger tous nécessaire. 26% affirment téléphoner sans kit mains libre (contre 25% en 2011), 24% paramètrent leur GPS en roulant (contre 21% l'an passé), 20% encore envoient des SMS, des mails contre 12% en 2011. La situation se dégrade donc sévèrement et la palme de l'inattention revient aux moins de 35 ans.

De surcroît, l'automobiliste ne se montre guère fair-play sur la route : plus de la moitié injurie son voisin, 42% klaxonnent intempestivement, 24% collent délibérément la roue de l'autre usager.

En dépit de ce piètre comportement, le Français trouve le moyen de se dresser une couronne de lauriers : 72% se trouvent vigilants, 51% calmes et 40% courtois et seulement 1% s'estime dangereux !

A l'inverse, quand on lui demande de juger l'autre au volant, la critique est violente. L'autre usager de la route est stressé (41%), irresponsable (31%), dangereux (26%) et agressif (23%). L'enfer, c'est les autres ! « Cette étude révèle clairement qu'il y a encore beaucoup à faire pour améliorer le comportement des automobilistes », conclut Pierre Coppey\*\*.

**Le Figaro – 17 février 2012**  
**Angélique NEGRONI**

\* Etude réalisée par IPSOS auprès de 974 personnes pour le compte de Vinci Autoroutes  
\*\* PDG de Vinci Autoroutes

## 5

## Que disent les recherches sur les effets de quartier ?

### Qu'est-ce qu'un effet de quartier ?

On dit qu'il existe un « effet de quartier » lorsque le fait d'habiter un quartier donné induit un changement net dans les trajectoires des individus. Ces effets peuvent être liés à l'influence des groupes sociaux (pairs, parents, professeurs, etc.), aux ressources du quartier (qualité des services locaux, accès à l'emploi, isolement spatial, réputation), ou encore à la perception que les individus ont de leur quartier (notamment par rapport à la délinquance). Ils peuvent être positifs ou négatifs avec, de façon assez intuitive, des effets « beaux quartiers » distincts des effets « quartiers défavorisés ». Les travaux sur les effets de quartier sont presque inexistants en France, les chercheurs privilégiant l'analyse des déterminants socio-économiques par rapport aux facteurs spatiaux. On trouve, au contraire, une littérature scientifique très dense aux Etats-Unis, et en plein essor au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Suède et au Canada depuis la fin des années 1990.

### Les effets démontrés

Il est possible aujourd'hui de mettre en évidence des corrélations entre la composition socio-économique des quartiers et des comportements spécifiques. Tout l'enjeu des travaux à venir est désormais de déterminer les causes à l'origine de ces corrélations (effets de pairs, de stigmatisation, isolement institutionnel, etc.).

### Concernant les performances scolaires

Les travaux mesurant l'impact du voisinage sur la réussite scolaire sont peu développés en France. On retiendra surtout deux études qui exploitent des données de l'enquête Emploi de l'INSEE. Elles suggèrent qu'une partie non négligeable de l'échec scolaire pourrait s'expliquer par des effets de voisinage, au-delà des caractéristiques socio-économiques individuelles, l'échec et la pauvreté des uns entraînant l'insuccès des autres. Le lieu de résidence aurait des effets significatifs sur la probabilité d'obtenir un diplôme tel que le BEP, le bac ou un diplôme niveau bac+2.

### Concernant les parcours professionnels

En France, les études montrent que, toutes choses égales par ailleurs, un habitant des quartiers de la politique de la ville aurait moins de chance de trouver un emploi dans les 18 mois, une durée de chômage de 9,2% supérieure à la moyenne, et entre 1,1 et 1,9 fois moins de chance d'avoir un emploi. Nombreux sont les travaux économétriques qui ont cherché à expliciter les effets de contexte sur les parcours professionnels, surtout aux Etats-Unis et en Europe occidentale. Ils tendent à montrer que les adultes en difficulté sur le marché du travail ou touchant de faibles revenus pourraient voir leur situation économique se dégrader lorsque leur présence se prolonge dans des quartiers à forte représentation de populations à bas revenus. Il semblerait que les caractéristiques liées au revenu soient plus déterminantes que les autres paramètres considérés.

### Concernant le bien-être

Les études centrées sur les liens sociaux montrent que le quartier pourrait constituer une ressource pour les individus, que le voisinage soit favorisé ou non. A cet égard, elles révèlent à quel point les relations sociales développées dans le quartier peuvent déterminer le bien-être des habitants et la réussite de leur insertion socio-économique. Celle-ci suppose en effet la construction de liens diversifiés : d'une part, des liens forts noués avec des personnes susceptibles d'assurer un soutien durant les périodes difficiles ; d'autre part, des liens plus superficiels, développés en dehors du cercle immédiat des proches, permettant d'accéder à des sources d'information et des contacts complémentaires, utiles pour l'accès à l'emploi ou l'orientation des parcours scolaires. Ce type de relations peut-être tissé avec des personnes particulièrement investies dans la vie collective du quartier ou des acteurs institutionnels. Ainsi, il semblerait que ce soit la diversité des liens développés à l'échelle du voisinage qui crée chez les résidents une sensation de bien-être et de sécurité, voire un sentiment d'appartenance, et favorise la mobilité économique ascendante, notamment chez les personnes immigrées, les femmes à faible revenu et les personnes marginalisées très centrées sur leur voisinage immédiat. Dès lors, les politiques publiques ne sauraient ignorer cette dimension, avec toute la réserve qui s'impose lorsque l'on touche au domaine de la vie privée.

## 6

## La réponse au défi climatique

**Diviser par quatre nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, afin de contenir le réchauffement climatique à un niveau d'élévation de 2° C. Pourquoi un tel objectif ?**

Les troisième (2001) et quatrième (2007) rapports du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) ne laissent plus de place au doute quant à la réalité du changement climatique et renforcent la gravité de ses impacts : en l'absence d'une réduction de grande ampleur des émissions de gaz à effet de serre découlant de l'activité humaine, notre planète connaîtra une augmentation moyenne de la température au sol de 1,8 à 4° C en valeur centrale et de 1,1 à 6,4° C valeur extrême d'ici à la fin du siècle.

Ce réchauffement entraînera une multiplication des événements climatiques extrêmes, une montée du niveau des océans, une avancée des déserts, etc., avec la cohorte de drames humains et l'explosion des coûts que ces phénomènes vont engendrer. Pour mémoire, le chiffre de 6° C correspond au même choc thermique que celui qui sépare une période glaciaire d'une interglaciaire mais en 100 ans au lieu de 10 000 ans.

Lorsque le GIEC parle de cette fourchette d'élévation des températures moyennes par rapport à celles de 1990, la moitié de l'incertitude dépend des politiques que nous saurons mettre en œuvre dans l'intervalle. L'autre moitié est liée à la sensibilité de notre climat à une hausse aussi brutale des émissions des gaz à effet de serre (GES).

Maîtriser l'effet de serre excédentaire à un niveau d'élévation maximale de 2° C de la température moyenne de la planète revient à diviser par plus de deux les émissions globales, c'est-à-dire compte tenu des écarts dans les émissions par habitant (1,1 tonne équivalent gaz carbonique – teqCO<sup>2</sup> - pour un Indien, 2,3 pour un chinois, 6,6 pour un Français, 8,4 en moyenne européenne, 10 pour un Russe, 20 pour un Américain), par plus de trois à cinq celles des pays industrialisés, vers la moitié de ce siècle. La France a fait sienne cette perspective.

Le rapport de Jean Syrota du Centre d'analyse stratégique, publié le 25 septembre 2007, sur les perspectives énergétiques de la France aux horizons 2020-2050, confirme pour les émissions de CO<sup>2</sup> énergétique la possibilité d'une réduction de 2,5 à 3 sans contrainte économique majeure ni recours à des technologies hypothétiques, ni à des changements de comportement ou d'organisation ; il recommande une réduction des émissions par habitant par quatre au niveau européen.

Les mesures énergie-climat décidées dans le cadre du Grenelle Environnement visant l'horizon 2020 et tracent une voie compatible avec l'objectif de division par quatre des émissions de GES en 2050.

**Rapport de la direction générale de l'énergie et du climat – 17 novembre 2011**  
Site : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



## **Terrasses fermées, terrasses enfumées.**

### **Certains cafés et restaurants disposant de terrasses closes et jouent de la loi censée protéger les non-fumeurs.**

Quelles sont les terrasses de café couvertes qui respectent l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ? Une application géo localisée pour iPhone, proposée par l'association Droits des non-fumeurs (DNF), devrait bientôt les recenser. Ce sont les utilisateurs qui la rempliront. Cette application devrait permettre aux non-fumeurs de ne pas être gênés, faute d'être protégés par la loi. « On constate une multiplication des terrasses totalement bâchées où l'on fume, ce qui est illégal », constate Gérard Audureau, le président de DNF. Son association, déclarée d'utilité publique en 1990, a intenté une quinzaine d'actions en justice, au civil et au pénal, mais toutes se sont soldées, de manière surprenante, par des échecs.

Le tribunal de grande instance de Paris a ainsi déclaré, en septembre 2010, ne pas savoir si une terrasse fermée sur les côtés droit et gauche, vitrée en façade sur une hauteur d'1,35 mètre et recouverte d'un store constitue un espace ouvert ou fermé... Il a indiqué ne pas avoir la preuve que les personnes en train de fumer, sur des photographies d'huissier, sont des clients. Il a débouté l'association de sept actions. La cour d'appel devrait statuer.

La juge de proximité du tribunal de police de Paris a, pour sa part, estimé que DNF n'apportait pas les preuves des infractions : les constats d'huissier, ne mentionnant pas l'heure de passage de ces officiers ministériels, ne permettaient pas, selon cette magistrate, de dire si les huit cafés poursuivis, dont les structures sont amovibles, étaient fermés ou ouverts, lorsque des gens fumaient à l'intérieur... Bien que DNF ait fait valoir que l'on ne doit pas fumer dans un espace non-fumeur, même en dehors des heures d'ouverture, ce jugement a été confirmé par la cour d'appel de Paris, en septembre 2011. La DNF s'est pourvue en cassation.

L'avocat de l'association, Me Pierre Mairat, rappelle aux magistrats que la protection contre l'exposition à la fumée du tabac « dans les lieux de travail intérieurs, les transports publics, les lieux publics intérieurs », a été imposée par une convention-cadre de lutte anti-tabac de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ratifiée par la France en octobre 2004 et entrée en vigueur en 2005. Les Etats membres de l'OMS ont précisé en 2007 que, dans la mesure où 'la définition des « lieux intérieurs » peut présenter certains pièges », il est « souhaitable que leur définition inclut tout espace couvert par un toit ou entouré par un ou plusieurs murs ou côtés, quels que soient les types de matériaux utilisés pour le toit, le mur ou les côtés, et qu'il s'agisse d'une structure permanente ou temporaire ».

En France, conformément à cette directive-cadre, le code de la santé publique interdit de fumer dans les lieux « affectés à un usage collectif ». Il s'agit des lieux « fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail ». Une circulaire du 29 novembre 2006 précise que l'interdiction ne frappe pas les terrasses fermées sur les côtés mais dépourvues de toit, ni les terrasses ouvertes en façade, mais disposant d'un toit. « Il est donc interdit de fumer sur une terrasse totalement bâchée, n'offrant que l'ouverture de porte en guise d'aération », conclut Me Mairat. Une évidence qui n'a pas encore frappé les juges.

**Rafaële Rivais**  
**Le Monde – 14 mars 2012**

## 8

**Sécurité routière. « Un jour, j'ai tué un homme »**

**Il avait 20 ans, et comme beaucoup à cet âge, se souciait peu de la sécurité routière. Par sa faute, un homme a perdu la vie sur la route. Bertrand Parent a tenu à sensibiliser, hier, des élèves curieux et attentifs du lycée Notre-Dame du Mur – Le Porsmeur.**

Il s'est présenté devant les lycéens un peu tendu, mais souriant. Bertrand Parent, 47 ans, barbe de trois jours, journaliste et père de quatre enfants, a tout d'un homme ordinaire. A la seule différence qu'il a déjà tué quelqu'un. Sur la route. C'était un soir d'octobre 1985, vers 23h, il pleuvait. « Jeune et insouciant, je décide de dépasser la voiture de devant, sans apercevoir celle qui arrivait en face. C'était trop tard. Quelques minutes plus tard, dans la fourgonnette des gendarmes, j'avais compris que le conducteur était mort ». Condamné à deux mois de prison avec sursis, 1 500 francs d'amende (soit 228 €) et 16 mois de retrait de permis pour homicide involontaire, Bertrand encaisse et culpabilise. Tout ça sans oser en parler – hormis à ses proches -, pendant 26 ans.

**« Un fardeau qui ne me quittera jamais »**

Mais, début 2011, la volonté de dévoiler son secret à ses enfants autant que les mauvais chiffres de la sécurité routière l'ont décidé à dévoiler son « fardeau qui ne me quittera jamais ». Son livre, sorti début février, n'est pas une façon de se dédouaner, mais bien de sensibiliser, pour que cela n'arrive plus. Après avoir raconté son histoire personnelle, cet ancien rédacteur en chef au Parisien a interpellé les lycéens – et surtout les garçons, pour « leur orgueil et leur testostérone » - sur leur rapport à la conduite. A cet élève qui a perdu quatre points pour excès de vitesse, il a essayé de faire comprendre que le moindre kilomètre heur au dessus de la limite mettait en danger toujours plus de personnes.

**« Alléger la culpabilité »**

« Quand je fume, je ne mets en danger que moi. La route, c'est différent, on est des millions à la partager », argumente celui qui a reversé la moitié de ses droits d'auteur à la ligue contre la violence routière. Sortir ce livre et sensibiliser les jeunes, c'est également un moyen d'alléger la culpabilité accumulée depuis 27 ans. Pour écrire ces pages, Bertrand Parent a rencontré, entre autres, la sœur de la victime, la femme sortie indemne de la voiture qu'il avait percutée, ainsi que d'autres parents qui ont perdu un enfant sur la route. Il a même (re) découvert que sa mère l'avait forcé, dès le lendemain du drame, à aller s'excuser auprès des parents de sa victime. Un épisode que sa mémoire avait refoulé.

**« Rien qui justifie onze morts par jour »**

Interrogé sur les séquelles qu'il garde de l'accident, l'intéressé avoue qu'il « n'aime pas trop être conduit » et estime « content qu'on me rappelle à l'ordre quand je roule à 55 km/h en scooter sur les quais de Seine ». Ne niant pas les progrès effectués par la lutte contre la violence routière, grâce au permis à points et aux radars automatiques, Bertrand estime « qu'il n'y a rien qui justifie que onze personnes meurent encore chaque jour (soit environ 4 000 par an) sur les routes de France ». Ce passionné de pêche, était venu donner, à des jeunes conducteurs potentiels, des conseils qu'il aurait aimé entendre à leur âge. A une époque où la ceinture à l'arrière n'existait pas. Une époque où les morts sur la route dépassaient les 10 000 par an.

## 9

**Semaine des maths, semaine des filles !**

La semaine des maths, du 12 au 18 mars, encourage les élèves et les enseignants à réfléchir à l'éloignement progressif entre les filles et les opérations mathématiques, en se posant une question fondamentale : pourquoi elles ne pas faire des maths ?

Les filles n'osent pas les maths. Pourtant, elles sont meilleures que les garçons en la matière dès le collège, car plus « scolaires ». C'est après que ça se gâte.

Les raisons évoquées sont multiples. Les choix des filles seraient surtout influencés par les stéréotypes, très nombreux. Plusieurs de ces préjugés sont véhiculés notamment... par les problèmes de maths !

« En 1998, deux problèmes étaient proposés au bac : dans le premier il s'agissait de calculer le pourcentage de perte de poids d'une fille, alors que le deuxième mettait en scène un garçon jouant en bourse. Ces stéréotypes font penser aux filles que les maths ne sont pas faites pour elles », explique Véronique Slovacek-Chauveau, vice-présidente de l'association Femmes et Mathématiques. Le stéréotype majeur sur les filles et les maths est bien connu : « Les garçons en sciences, les filles en littérature, vers des matières où il y a plus de sensibilité, de créativité, d'imagination », résume Cédric Villani, mathématicien médaillé Fields. « Mais les sciences sont bourrées de sensibilité et de créativité ! » insiste-t-il.

Les faits prouvent que ces stéréotypes ont une vraie influence sur les choix d'orientation : au bac généraliste 57% des élèves sont des filles, alors qu'en S le pourcentage tombe à 48%. En spécialité maths, elles ne constituent que 40% des élèves. A un niveau plus élevé, la section des mathématiques au CNRS était, en 2009, l'une des moins féminisées.

**« Les maths, trop dur pour moi »**

Les professeurs ne sont pas indemnes à ces préjugés. En général, ils interrogent davantage les garçons, les filles étant moins bavardes en cours. En maths, ils ne posent pas les mêmes questions aux uns et aux autres, sans en avoir forcément conscience : « Aux filles on pose les questions plus scolaires, aux garçons celles qui poussent davantage à la réflexion », explique Véronique Slovacek-Chauveau qui se reconnaît elle-même victime de ces préjugés. Les filles sont donc rarement mises en difficulté par leurs professeurs, mais c'est loin d'être un avantage pour elles-mêmes et pour les maths.

Enfin, filles ou garçons, les jeunes élèves ne sont pas assez encouragés à poursuivre sur la voie du travail et de la rigueur, préconisés par les mathématiques. Martin Andler, président de l'association Animath et professeur des universités, évoque un épisode survenu dans son académie : « Une de mes collègues, prof de maths, a vu sa meilleure élève de seconde changer d'avis sur son orientation au dernier moment. Initialement elle voulait faire S, puis en conseil de classe elle demande ES. En questionnant l'élève, cette dernière avoue : « La prof nous a souvent dit qu'il faut bien travailler pour faire S, donc j'ai pensé que les maths, cela serait trop dur pour moi ». « Cet épisode montre que les filles se découragent beaucoup plus facilement que les garçons face à la difficulté d'une filière.

Selon Claudie Haigueré, présidente d'Universcience, cela s'explique par le fait que les filles « ont moins confiance en elles, par conséquent il faut les aider à oser, à franchir le cap ». Elles nécessitent du soutien du professeur aussi bien que des résultats scolaires : en caricaturant un peu, il leur faut un 18 en maths pour choisir une filière scientifique. Bon courage... les filles.

## Les jeunes sur le marché du travail

En France, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans représente aujourd'hui près du double de celui de l'ensemble de la population, et ce depuis les années 1970. Toutefois, la part de chômage rend mieux compte de la situation, car elle est calculée sur la population des jeunes actifs seulement (alors que beaucoup de jeunes étudient, et sans travailler du fait de la faiblesse du cumul emploi-études en France). L'écart entre taux de chômage (22,5% en 2010) et part de chômage des jeunes (8,9%) s'explique par la faiblesse du taux d'emploi en France (31%). La France connaît d'ailleurs à la fois un faible taux d'emploi des jeunes et des seniors. Plusieurs raisons sont souvent avancées pour expliquer le chômage des jeunes : le phénomène de « file d'attente », le manque de qualification, l'inadaptation des formations aux besoins du marché du travail, le coût du travail, la segmentation du marché du travail.

Le taux de chômage des jeunes est également plus sensible à la conjoncture, notamment lors de la dernière crise, du fait du rôle des CDD et de l'intérim dans l'ajustement de l'emploi. Or les jeunes sont plus nombreux que leurs aînés à occuper des emplois temporaires, que ce soit dans le secteur privé ou dans la fonction publique. Il faut mentionner l'importance des stages dans les processus d'insertion professionnelle. Néanmoins, depuis 1983, les jeunes occupent des emplois de plus en plus qualifiés et leur rémunération tend à augmenter. Ainsi, le salaire médian des jeunes a augmenté de 19% entre 1990 et 2010 contre seulement 10% dans les autres classes d'âge.

Les parcours d'insertion des jeunes sont globalement plus progressifs et dispersés, même si 58% d'une génération connaît un accès rapide et durable à l'emploi. Les jeunes sont pourtant plus nombreux que leurs aînés à connaître des périodes de chômage, même si celles-ci sont plus courtes que dans les cas des autres classes d'âge. Surtout, les situations sont très différentes selon le niveau de formation initiale, en termes de parcours d'insertion professionnelle (qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi ou du passage par l'emploi temporaire).

Pour terminer, examinons quelques éléments prospectifs. Dans ce domaine, la démographie (favorable à court terme) et le taux de scolarisation (aujourd'hui stabilisé) jouent un rôle essentiel. Deux autres phénomènes sont également importants : le marché de l'emploi semble se polariser – via le développement des emplois très qualifiés ou peu qualifiés au détriment d'emplois intermédiaires – et se tertiariser – via le développement des emplois de service à plus fort taux de participation féminine. En croisant ces deux éléments, apparaît un risque réel pour les jeunes peu qualifiés, notamment les jeunes hommes, de voir leurs difficultés d'insertion s'accroître.

**Hugues de BALATHIER**

**Secrétaire général du Conseil d'orientation pour l'emploi**

**Les jeunes et la retraite, Conseil d'orientation des retraites – Colloque annuel 6 décembre 2011**

# 11

## L'alcool et les jeunes

L'alcool apparaît, pour les jeunes adultes en quête de transgression, d'un accès plus facile et bien moins stigmatisé socialement que les « mauvaises drogues ».

### Types d'alcools

Les types d'alcool choisis par les adolescents ne sont pas les mêmes que ceux de leurs parents. La bière est préférée au vin. On retrouve aussi une préférence pour les alcools forts, souvent en **ingestion massive**.

### De plus en plus jeune

La consommation très précoce d'alcool chez les jeunes enfants (à l'école ou pendant les premières années de collège) est très préoccupante. Cette prise d'alcool est volontiers méconnue. Elle est socialement inacceptable et donc cachée. Les études dans le domaine retrouvent pourtant des ivresses bien avant le collège chez les enfants les plus à risque. Les enfants ou adolescents buvant de l'alcool en cachette se trouvent en situation d'échec scolaire. Ils sont en butte à diverses violences et exclusions qui en retour renforcent encore plus leur consommation.

### Vers une augmentation des alcoolisations

Les études démontrent que l'alcoolisation de l'adolescent est de plus en plus fréquente. Elle se réalise souvent sous forme d'ivresse. Les garçons continuent à davantage s'alcooliser que les filles, mais celles-ci rattrapent leur « retard » à grande vitesse.

On assiste à une recrudescence des comportements extrêmes chez les jeunes. On retrouve la prise de danger dans le « binge drinking ». Cette pratique consiste à s'enivrer massivement et le plus rapidement, souvent pendant le week-end ou lors de fêtes. Le moyen pour y arriver est simple : boire un maximum d'alcool en un minimum de temps. Cette recherche de sensations fortes peut avoir de graves conséquences : traumatismes, troubles respiratoires, comas, lésions cérébrales... Ces lésions sur le cerveau sont irréversibles et laisseront des séquelles sur les capacités de mémorisation.

### Association à d'autres substances

Le cannabis est, avec l'alcool, la substance la plus consommée par les adolescents :

- Certains utilisent l'alcool et la drogue comme un **traitement sauvage à un état dépressif**.
- Dans d'autres cas, la consommation d'alcool et de cannabis s'inscrit dans le sillage d'un **trouble de la personnalité** marqué par une intolérance à la frustration, une impulsivité et une tendance à transgresser les règles sociales.

Les adolescents consommant de l'alcool sont aussi ceux qui fument le plus de tabac. La relation à l'alcool et au tabac s'apprend très tôt dans la vie, et ces deux comportements sont souvent liés.

### Alcool et scolarité

Il peut rapidement se mettre en place une sorte de cercle vicieux. **La prise d'alcool incite à désinvestir la scolarité**. En retour, le désinvestissement de la scolarité et l'échec des performances sont vécus comme une raison supplémentaire de consommer de l'alcool. L'adolescent en échec scolaire tente d'oublier dans l'alcool une situation qui l'angoisse et dont il a honte.

### Le point positif

La relation entre alcool et adolescence a tout de même une note positive. L'adolescence est l'époque où s'acquiert l'expérience de l'alcoolisation normale, socialement intégrée. Les adolescents apprennent à passer de l'essai de l'alcool à une consommation conviviale.

## 12

### **Les conducteurs de moins de 35 ans, accros aux textos**

Habitué à être connectés en permanence, les jeunes ont du mal à laisser leur téléphone de côté quand ils sont au volant.

#### La voiture, reflet de la société

Une étude\* révèle que les jeunes sont au volant comme ils sont dans la rue branchés en permanence sur le monde. Même quand ils conduisent, ils pianotent sur les touches de leur smartphone pour envoyer des SMS, lire des mails ou roulent le téléphone collé à l'oreille.

Certes, la jeunesse n'a pas le monopole de ces comportements hautement à risque. Toutefois, l'étude qui analyse les pratiques dangereuses par tranches d'âge fait apparaître que les moins de 35 ans sont bien plus nombreux à avouer de très mauvaises habitudes. Cela est particulièrement manifeste lorsqu'on aborde l'univers de la communication et des nouvelles technologies.

Les Smartphones, dont les ventes explosent, envahissent en effet les habitacles. « Il y a un véritable phénomène d'addiction avec ces appareils. Nous sommes confrontés à la génération hyperconnectée qui ne peut se passer de son téléphone, même au volant », s'inquiète Pierre Coppey, président de Vinci autoroutes.

#### Surfer en roulant

Ainsi alors que 27% des plus de 35 ans affirment téléphoner au volant avec l'usage du kit mains libres, on dépasse la barre des 40% pour les moins de 35 ans : 43% précisément. Pour passer ces coups de fil sans kit mains libres, les jeunes arrivent en tête : 18% avouent commettre cette infraction contre 12% pour les plus de 35 ans. Cette dernière catégorie reconnaît, à hauteur de 20%, paramétrer son GPS en roulant. On atteint les 36% pour les plus jeunes.

L'écart entre jeunes et adultes est encore plus saisissant quand il s'agit d'envoyer ou de lire des SMS, ou encore des mails au volant. 45% des moins de 35 ans indiquent pratiquer ces activités. Un phénomène qui explose d'ailleurs : plus de 18 points par rapport à 2011. 12% des adultes confessent cette infraction. 8% des jeunes indiquent surfer sur Internet et jouer en conduisant contre 1% pour les plus âgés. Signalons aussi que 16% des moins de 35 ans disent lire en conduisant contre 10% pour les autres.

Seul le délit « regarder un film en conduisant » obtient le même pourcentage quelles que soient les catégories d'âge et, heureusement, dans de très faible proportion. 1% avoue quitter les yeux de la route pour se faire une toile.

**Angélique Négroni**  
**Le Figaro – 17 février 2012**

\* Etude réalisée par IPSOS auprès de 974 personnes pour le compte de Vinci Autoroutes

## 13

**L'OCDE appelle à une réforme écologique de l'économie.**

**Après le PNUE\* et l'AIE\*\*, l'OCDE\*\*\* appelle à modifier les fondamentaux de notre économie.**

**Il y va presque de notre survie, estime l'institution basée à Paris.**

Paradoxe. Alors que l'écologie, la protection de l'environnement ou la lutte contre les changements climatiques ont totalement disparu de la campagne présidentielle, l'OCDE rappelle les candidats (et les autres !) à l'ordre.

Le dernier rapport produit par l'organisation d'études économiques rappelle les principales problématiques environnementales et la nécessité de relever le défi qu'elles nous posent collectivement.

*« Ces dernières décennies, l'humanité a bénéficié d'une croissance et d'une prospérité sans précédent ; la taille de l'économie mondiale a plus que triplé depuis 1970, tandis que la population de la planète augmentait de plus de 3 milliards de personnes pour atteindre 7 milliards aujourd'hui. Or cette croissance s'est accompagnée d'une pollution de l'environnement et d'un épuisement des ressources naturelles qui pourraient bien, à terme, compromettre le développement humain »,* annonce, d'entrée de jeu, l'institution basée à Paris.

Fondée sur les travaux de modélisation menés conjointement par l'OCDE et l'agence d'évaluation environnementale des Pays-Bas (PBL), les perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 se focalisent sur les 4 domaines jugés les plus urgents : changement climatique, biodiversité, eau et effets de la pollution sur la santé.

Des problèmes qui, si l'on n'y prend garde, ne feront que s'aggraver. Au détriment de l'environnement, bien sûr, mais aussi de l'homme et de... l'économie. Pour reprendre une phrase célèbre : polluer plus coûtera plus.

En restant sur la trajectoire actuelle du développement et de la démographie, la demande mondiale en énergie augmentera de 80% d'ici 2050. Cette hausse sera en majeure partie le fait des économies émergentes et sera couverte à 85% par des énergies fossiles, avec pour corollaire un accroissement de 50% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) et une aggravation de la pollution de l'air. Au milieu du siècle, la concentration atmosphérique de GES pourrait atteindre 685 parties pour million (contre 393 ppm aujourd'hui). Ce qui nous mènerait tout droit à un réchauffement compris entre 3°C et 6°C par rapport aux niveaux préindustriels. Pour mémoire, la collectivité mondiale ambitionne de limiter à 2°C la hausse du mercure mondial.

L'OCDE appelle notamment à *« rendre la pollution plus coûteuse que les solutions les plus vertes »*. Par exemple, en développant les écotaxes (mais si) et les mécanismes d'échange de quotas d'émission, dont les allocations se feraient par mise aux enchères.

**Valéry Laramée de Tannenber  
Le Journal de l'environnement – 16 mars 2012**

\*PNUE : programme des Nations unies pour l'environnement

\*\* AIE : agence internationale de l'énergie

\*\*\* OCDE : organisation de coopération et de développement économique

## Un nouveau souffle grâce aux éoliennes

### **L'installation d'un parc éolien en 2008 a « boosté » l'activité économique et sociale de la petite ville de Fruges, dans le Nord. Le maire veut accueillir d'autres éoliennes.**

Le plateau de la commune de Fruges, en pays d'Artois, devrait très prochainement voir s'implanter de nouvelles éoliennes. Un cabinet d'études a été mandaté fin 2011 par la commune pour analyser les conditions d'extension du site existant.

« *Ce projet de développement, qui fixera précisément le nombre et les caractéristiques des machines susceptibles d'être installées devrait aboutir en 2013* » espère le maire, Jean-Jacques Hilmoine. L'édile, qui soutient le projet, n'en est pas à son coup d'essai puisqu'il a fait du territoire de sa commune l'un des tous premiers parcs éoliens. « *En 2002, le territoire avait été identifié comme propice à l'implantation d'éoliennes* », rappelle le maire. Six ans plus tard, le territoire, qui domine le plateau d'Artois, comptait 70 éoliennes, permettant d'alimenter 150 000 habitants en électricité.

A ce parc, aurait pu s'ajouter une bonne trentaine d'autres éoliennes, si une société n'avait pas préféré investir en Allemagne, ce que déplore Jean-Jacques Hilmoine, qui avoue avoir « *raté le coche* ». C'est dire si le maire et l'ensemble des acteurs locaux veulent aujourd'hui se rattraper et sont impatients d'accueillir de nouvelles éoliennes, tant il est vrai que ce futur projet est susceptible d'avoir quelques retombées économiques non négligeables pour la collectivité.

Depuis que les éoliennes soufflent sur la commune, la collectivité ne cesse d'en récolter les fruits sur le plan socio-économique. Exploitées par une société privée, ces éoliennes ont généré près de 45 emplois directs dans la maintenance quotidienne des machines, sans compter les emplois indirects dans la gestion des espaces naturels notamment, soit au total une centaine d'emplois.

#### **Dotations budgétaires**

Cet accroissement d'activités a contribué à la croissance de la population, qui est passée à près de 8 000 habitants en quelques années. A nouveaux habitants, nouveaux besoins. Une maison de la petite enfance, un centre de loisirs et une maison de la solidarité ont été créés sur ce territoire en expansion. Pour en assurer le fonctionnement, la communauté de communes a dû embaucher près de 60 agents en six ans, faisant passer les effectifs de la collectivité de 20 à 80 en 2010.

Des embauches qui n'auraient pu être financées sans la société exploitant les éoliennes, qui contribue largement au budget de la collectivité au titre de la contribution économique territoriale, l'ex-taxe professionnelle. Si l'on ajoute les autres contributions perçues par la collectivité, « *le budget de la communauté de communes a été multiplié par trois pour atteindre les 4 millions d'euros* », calcule le maire, qui est aussi président de la communauté de communes. Une manne dont profitent directement les 25 communes membres de l'intercommunalité qui se partagent près de 300 000 euros au titre de la dotation de solidarité et 200 000 euros grâce à un fonds de concours. Des sommes qui permettent d'investir. Et d'instaurer un cercle vertueux.

**Xavier Sidaner**

**Site : acteurs publics – 20 mars 2012**



## Les parisiens sont champions de l'incivilité au volant

Respect des priorités et des feux rouges, clignotant... Sur six critères, les automobilistes parisiens se situent en dernière place d'un classement effectué dans dix villes de France.

On les dit stressés, impatients, râleurs, agressifs... Les automobilistes parisiens traînent une mauvaise réputation. Et elle ne doit rien au hasard ou aux clichés « anti-Parigots » si l'on en croit l'enquête qui vient d'être réalisée par l'hebdomadaire « Auto plus ». Le magazine a établi un classement de dix grandes villes de France\* en fonction de la « courtoisie » des automobilistes qui les parcourent. Sans grande surprise, Paris arrive en bonne dernière et détient le titre peu flatteur de capitale de l'incivilité au volant.

Le test, effectué dans des conditions similaires dans les dix villes au banc d'essai, portait sur six critères : le respect des priorités « piéton » ; le nombre de stationnement gênants (en double file, dans les couloirs protégés, sur les passages pour piétons...) ; la « patience » des automobilistes quand le feu passe au vert ; la facilité à changer de file ; le respect des feux rouges et l'utilisation du clignotant à chaque changement de direction (comme l'impose d'ailleurs le code de la route).

Dans toutes ces catégories, ou presque, les automobilistes parisiens obtiennent la moins bonne note, derrière Nice et Marseille. Mention spéciale pour la catégorie « franchissement de feu rouge », qui se révèle particulièrement élevée dans la capitale. L'activité soutenue du radar « feu rouge » du quai de Gesvres dans le IV<sup>e</sup> (le seul en fonction pour l'instant à Paris) en atteste. En 2011, il a flashé en moyenne 97 fois par jour, soit une infraction tous les quarts d'heure. Malgré l'effet d'habitude, le radar continue à se déclencher plus de 60 par jour depuis le début de l'année. Autre travers parisien : la patience au feu souvent proche du zéro. Chrono en main, les enquêteurs « d'Auto plus » ont noté que l'automobiliste qui ne démarre pas assez vite au vert a droit à un coup de klaxon rageur au bout de 4,9 secondes à Paris (contre plus de 10 secondes à Lille, ville où les automobilistes sont supposés être les plus « cool »).

Sur le boulevard de Magenta (Xe), embouteillé même en période de vacances, quelques minutes d'observation de la circulation suffisaient pour confirmer la mauvaise note des automobilistes parisiens. Un concert de klaxons, des automobilistes se précipitant au milieu du carrefour sans pouvoir en sortir, des piétons contraints de slalomer entre les voitures à l'arrêt sur le passage pour piétons, des motards zigzaguant entre les véhicules avec des gestes explicites de la main pour celui qui ne s'était pas écarté... La main enfoncé sur son klaxon, un livreur justifiait son agressivité au volant par la « loi de la jungle ». « Si tu es courtois et sympa, si tu laisses passer les autres... tu fais du surplace. A Paris, il faut s'imposer ! »

**Benoît Hasse**  
**Le Parisien – 23 février 2012**

*\* Les habitudes de conduite dans les villes examinées ont été notées sur 20 : Lille obtient 17,4 devant Toulouse et Bordeaux (16), Clermont-Ferrand (15,1), Strasbourg (14,3), Nantes (14,1), Lyon (12,5), Nice (8,4), Marseille (7,4) et Paris (6,1).*

## Un souhait de changement qui fait consensus

Conférence nationale sur les rythmes scolaires.

### La nécessité de « devoir faire quelque chose »

Pour les partisans d'une modification des rythmes, majoritaires, l'opinion dominante est que, avec quatre jours, on a « une semaine trop courte pour des programmes trop chargés », et donc des journées trop longues. Tous niveaux confondus, on dénonce la mauvaise organisation de la journée : pause méridienne trop courte ou escamotée par d'autres activités, non-respect des rythmes chronobiologiques...

De façon unanimes, on condamne enfin le déséquilibre de l'année scolaire et la rigidité d'un système bâti sur un modèle uniforme, avec découpage à l'identique de la journée quel que soit l'âge de l'enfant. Soulignant la part des temps de transport qui conduisent certains élèves à « faire » des journées de plus de dix heures (douze heures dit-on dans l'académie de Nancy-Metz), on parle de façon récurrente de « fatigue des élèves », de « stress », de manque de temps pour la vie familiale.

### Les programmes, tous niveaux confondus

Les « contenus », l'ambition de programmes dits trop « académiques » sont un motif récurrent des différentes restitutions. Au-delà de ce consensus global il est malheureusement difficile de pousser plus loin l'analyse, car des réserves ou des contradictions se font jour immédiatement : les enseignants sont unanimes à souhaiter alléger ou aménager les contenus, mais seraient réticents devant toute modification horaire de leur discipline. Les parents, pour leur part, craignent une baisse qualitative du « niveau » en cas d'allègement des programmes, alors que les exigences sur le marché de l'emploi sont de plus en plus grandes.

### Les devoirs, le travail personnel

Les devoirs à la maison « aggravent les inégalités » et prolongent la journée de travail, pénalisant ainsi les élèves qui ont le plus de temps de transport ou qui sont le plus en difficulté. Dans leur grande majorité, les synthèses académiques signalent ce point comme une difficulté à résoudre prioritairement. On propose le plus souvent de supprimer le travail à la maison, soulignant qu'il devrait être effectué à l'école, au collège ou au lycée, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé généralisé.

### Les transports ou le temps perdu

Toutes les académies, y compris franciliennes, insistent sur cette contrainte : c'est un point très sensible, et plus particulièrement en zone rurale bien sûr, ou en desserte de lycées professionnels, souvent éloignés du domicile des élèves. On déplore que « les circuits de ramassage soient souvent longs et pas toujours adaptés aux différentes contraintes de l'école » ; les transports sont au demeurant tributaires du climat et, dans les zones de montagne, fortement retardés l'hiver...

### Nouveaux rythmes de vie des adolescents : les écrans

Les synthèses académiques le rappellent souvent, la fatigue des élèves ne provient pas uniquement de l'école, mais est souvent liée à un manque de sommeil résultant d'un coucher tardif. Les nouveaux rythmes de vie des adolescents sur lesquels l'école a très peu de prise – utilisation des outils numériques et vidéo, Internet, consoles et réseaux sociaux – mobilisent en effet beaucoup de temps et d'attention qui ne sont pas consacrés au travail scolaire. A ce stade, le rôle et la responsabilité des parents ont été soulignés. Pour les plus jeunes est également évoquée l'influence néfaste et passive de ce monde d'images virtuelles : la prégnance des jeux vidéo crée des enfants qui arrivent à l'école sans connaître le lexique de base (couleurs, animaux...) car tout simplement on ne parle plus assez à la maison, la famille étant absorbée par différents écrans aux heures de vie dite « partagée ». Plus que par négligence, c'est par manque d'information tant sur les besoins de sommeil que sur la fascination exercée par ces nouveaux médias que les parents se montrent en réalité bien démunis. Dans plusieurs académies on propose donc des actions d'information et de « formation » en direction des familles.

## **Dormir ou conduire, il faut choisir**

Quel est le rôle de la somnolence dans les accidents de la route ? L'association 40 millions d'automobilistes assure qu'elle cause « autant d'accidents que la vitesse ». Hors autoroutes et agglomérations, elle aurait entraîné 622 décès, soit 22,52% des morts en 2011. « Les accidents concernés ont eu lieu en ligne droite, précise Laurent Hecquet, son délégué général. Les explications officielles invoquent la vitesse, alors que plus on va vite, plus on serre les mains sur le volant sans dévier sa trajectoire », observe-t-il.

Le Professeur Claude Got, expert en accidentologie, et conseiller de la ligue contre la violence routière conteste vigoureusement ces conclusions : « les défenseurs de l'automobile construisent un raisonnement causal sans avoir la preuve de ce qu'ils avancent », affirme-t-il.

Comment évaluer scientifiquement le rôle de la somnolence ? « elle est difficilement décelable », admet Christophe Perrin, chargé de recherche à l'institut des sciences et technologie des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR). Toutefois, « certains indices matériels permettent de déduire qu'elle est la cause de l'accident », constate cet expert. Il s'agit notamment de la « présence de trace de roulage sur l'accotement », « l'absence de trace de ripage et de freinage sur la chaussée », et du constat d'un « impact direct sur un obstacle, sans manœuvre d'évitement ». Pour les observer, précise M. Perrin, « il faut examiner l'état de la route tout de suite après l'accident ». « Et encore, ce n'est pas toujours aisé, car l'ABS supprime souvent les traces de freinage », ajoute-t-il.

Les forces de l'ordre qui remplissent des procès-verbaux après chaque accident corporel, doivent examiner ces indices matériels. Les bulletins d'analyse, qui codifient ensuite leurs observations, comportent une soixantaine de critères dont un dénommé « malaise-fatigue », qui doit être coché lorsqu'elles soupçonnent un endormissement.

Selon l'observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), qui fonde ses statistiques sur ces bulletins, le facteur « malaise-fatigue » était, en 2010, la cause de 18% des accidents mortels sur autoroute, de 15% des accidents sur route nationale, de 7% sur départementale et de 3% sur route communale. Ces accidents étaient plus fréquents le jour que la nuit (22% le jour sur autoroute contre 14% la nuit), la somnolence étant souvent due à une dette de sommeil ou à une conduite postprandiale\*.

L'association des sociétés française d'autoroutes (ASFA), qui rassemble les sociétés d'autoroutes concédées à péage, soit 74% de ces voies, estime pour sa part que « la somnolence intervient dans 33% des accidents mortels » sur son réseau, soit 50 morts sur 153 en 2010. C'est plus que pour l'ONISR (18%). La différence s'expliquerait par la nature des sources qu'exploitent les soixante analystes sécurité des sociétés d'autoroutes : ils examinent les procès-verbaux des forces de l'ordre, et non les bulletins qui les codifient jugés trop réducteurs. « Ces procès-verbaux, qui peuvent comprendre 70 pages, et de nombreuses photographies, détaillent par exemple la journée qui a précédé l'accident », explique Pascal Contremoulins, responsable sécurité routière du groupe Sanef.

En 2007, l'ASFA a conduit une étude auprès de 35 000 abonnés au service de télépéage, sous la direction de Pierre Philip, spécialiste des troubles du sommeil au CHU de Bordeaux. Elle a montré que 11% avaient eu au moins un « presque accident », ou accident évité de justesse avec sortie de route ou franchissement de ligne au cours de l'année. Malgré la fatigue, 30% des conducteurs ne s'arrêtent pas pour dormir. Un tiers ouvre la fenêtre, 24% font du bruit ou augmentent le son de la radio. Les autres « résistent »...

**Rafaële RIVAIS**  
**Le Monde – 29 février 2012**

\**postprandiale* : qui se manifeste après un repas

### **L'alcool de plus en plus présent chez les adolescents**

La consommation d'alcool des jeunes est préoccupante selon les parents. Dans un sondage réalisé en octobre, 83% des parents interrogés déclarent que la consommation d'alcool par les jeunes est pour eux une source d'inquiétude, et ce dans tous les milieux sociaux. Les chiffres des études existantes corroborent cette crainte : à 15 ans, un adolescent sur trois a déjà connu une ivresse alcoolique et une relation sexuelle sur trois a eu lieu sous les effets de l'alcool...

Selon le sondage d'OpinionWay effectué auprès de 557 parents d'enfants scolarisés pour le compte de l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre (l'apel), l'inquiétude des parents est renforcée par le sentiment d'une dégradation de la situation concernant les filles. Ils sont 74% à estimer que la consommation d'alcool des filles a augmenté depuis leur époque contre 59% pour les garçons.

« C'est une tendance que nous constatons sur le terrain, observe Xavier Pommereau, psychiatre spécialiste des adolescents, il n'est pas rare de voir des filles et même des très jeunes filles de moins de 15 ans arriver aux urgences en coma éthylique. Il ne s'agit pas de cuites ! C'est grave. Certaines ne comprennent pas, le lendemain où est passé leur soutien-gorge ! Elles ne viennent pas de milieux les plus défavorisés. La bière et la vodka circulent abondamment dans les beaux quartiers ».

#### **Une société incohérente**

En revanche, si les parents projettent leur inquiétude sur les autres, ils affichent leur confiance envers leurs enfants. Quand il s'agit d'évoquer la consommation d'alcool de leur progéniture, seuls 14% d'entre eux estiment que sa consommation a augmenté par rapport à la leur au même âge. Pour 58% elle a stagné et 27% considèrent même qu'elle a diminué.

Pour Béatrice Barraud, la présidente de l'apel, alertée par des remontées venues de chefs d'établissement, « les parents sous-estiment le phénomène, les enfants savent bien déjouer la vigilance ».

Pour 40% des parents, ce qu'il y a de plus inquiétant, c'est le fait que les jeunes consomment « de plus en plus souvent de l'alcool de façon excessive ». Ils s'alarment aussi du fait que les jeunes ne puissent plus envisager une soirée entre amis sans qu'il y ait de l'alcool (20%).

Une majorité (56%) accuse l'état d'esprit général valorisant l'alcool d'être le principal facteur qui favorise la consommation chez les jeunes, tandis qu'ils ne sont qu'un tiers (35%) à mettre en cause le manque de contrôle des sorties des jeunes par leurs parents. Autrement dit, cette augmentation de la consommation n'est pas, selon eux, de leur ressort. Xavier Pommereau dénonce, lui aussi, une « société incohérente » : « Le fait d'autoriser la vente d'alcool dans les stations-service, le long des autoroutes n'est-ce pas paradoxal ? » Pourquoi ces jeunes s'alcoolisent à ce point ? « Ils prétendent que c'est pour s'amuser, pour avoir l'air décontracté mais il s'agit surtout d'une réaction, à la pression scolaire – ce qui n'est pas neuf – et au pessimisme ambiant : comment aller de l'avant quand vos parents répètent en boucle que le pays est foutu, que, quoi que vous fassiez, vous serez au chômage ou que l'euro va s'écrouler ? » s'interroge le psychiatre.

## Temps mitigé pour le business vert

Après une phase de croissance, les emplois verts ont été à leur tour victimes de la crise. Quelques milliers ont été supprimés l'an dernier.

Ce qui est bon pour l'environnement est bon pour l'emploi. A en croire les dernières statistiques analysées par le Commissariat général au développement durable, les écoactivités ont mobilisé 427 100 emplois en 2009, en hausse de 0,7% par rapport à 2008, tandis que la production des écoactivités a atteint 64,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires. « *Ces indicateurs mettent en évidence le dynamisme des écoactivités* », soulignent les experts du Commissariat.

Les deux secteurs qui concentrent le plus de main-d'œuvre sont la protection de l'environnement, avec 257 000 emplois, et la gestion des ressources, avec 112 000 emplois. Si ces emplois entrent dans la catégorie du « business vert » *stricto sensu\**, d'autres, qui n'ont pas exactement pour finalité la protection de l'environnement, sont aussi comptabilisés dans la mesure où ils permettent aux entreprises de répondre à des besoins émergents liés au Grenelle de l'environnement.

### Trou d'air

L'objectif de la France est, rappelons-le, de porter de 10 à 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie d'ici 2020. Si la proportion n'est encore que de 13% aujourd'hui, « *les premières années du Grenelle ont été une rampe de lancement formidable pour nos industriels* » assure Jean-Louis Bal, président du Syndicat des énergies renouvelables (SER), qui s'exprimait, le 7 février dernier, lors du colloque annuel de ce syndicat qui fédère l'ensemble des acteurs du secteur.

Mais le vent nouveau qui souffle sur les éoliennes, la biomasse, l'hydroélectricité ou le solaire ne doit pas masquer que l'ensemble de ces filières est aussi très sensible au contexte socio-économique. « *Les énergies renouvelables demandent des capitaux pour se développer, souligne Damien Mathon, délégué général du SER. Or en période de crise, les banques sont forcément plus frileuses.* » L'éolien subit un premier ralentissement, tandis que le photovoltaïque\*\*, qui emploie en tout 58 000 personnes, a été touché par le revirement tarifaire décidé par le gouvernement en mars 2011 pour mettre fin à la surchauffe dans le secteur. LE solaire a en quelque sorte été victime de son succès, avec des installations massives de panneaux ; le gouvernement, craignant l'apparition d'une bulle spéculative, a dû mettre de holà en baissant de 20% le prix de rachat de l'électricité par EDF.

Résultat : les emplois dans le solaire auraient chuté de moitié et plongé la principale société, photowatt, dans le rouge. Dans un autre domaine, le Commissariat général au développement durable a pointé, dans sa note de mars 2011, « *un repli des travaux d'isolation* », induisant « *une diminution de l'activité industrielle dans le domaine de la maîtrise de l'énergie* » et évalué finement une perte de 1 200 emplois.

Malgré ces renversements de tendance, les acteurs du secteur demeurent optimistes, conscients du formidable potentiel représenté par ce « mix » d'énergies renouvelables. Le SER a fait ses calculs : d'ici 2020, le nombre d'emplois dans les énergies renouvelables pourrait atteindre les 224 000.

**Xavier Sidaner**  
**ActeursPublices.com – 21 mars 2012**

\* *stricto sensu* : au sens le plus précis, le plus étroit, le plus strict.

\*\* *photovoltaïque* : est une énergie électrique renouvelable produite à partir du rayonnement solaire.

## Ne bradons pas l'enfouissement de nos déchets nucléaires.

Tout le monde a entendu parler du redoutable problème posé par les déchets nucléaires : en clair, il faudrait parvenir à confiner leur radioactivité mortelle pendant au moins 200 000 ans. Et il n'aura échappé à personne qu'une telle entreprise, unique en son genre, exige des trésors de précaution : car il peut s'en passer des choses en 200 000 ans !

Au terme de deux décennies de recherche scientifique intense menée en France, une solution existe : enfouir ce funeste héritage dans une formation géologique située à 500 mètres sous la commune de Bure (Meuse). On connaît même désormais le coût : environ 36 milliards d'euros. Un montant qui fait bondir les industriels de l'atome, à savoir EDF, Areva et le CEA, lesquels au nom du principe pollueur/payeur devront régler la douloureuse. A tel point qu'un triumvirat\* s'est lancé dernièrement dans une inquiétante opération de marchandage, allant même jusqu'à proposer un contre-projet de stockage souterrain au rabais...

Sérénité, prudence, humilité : tels étaient, pourtant, les maîtres mots affichés jusqu'ici pour affronter ces échelles de temps géologiques. Depuis 1991, le législateur français a ainsi confié cette mission à un établissement public indépendant : l'Andra. C'est l'Andra qui a su dénicher, après moult relevés méticuleux, la couche d'argile idéale (imperméable, homogène, paisible) pour emprisonner les radioéléments. C'est aussi l'Andra qui y a creusé un laboratoire souterrain pour valider tous les calculs. Et puis, ce sont les chercheurs sollicités par l'Andra qui, avec un soin infini, réfléchissent à perturber le moins possible les qualités originelles de cette roche, creuser des galeries n'étant pas anodin.

C'est enfin le projet de l'Andra qui doit normalement être soumis au débat public en 2013, pour une mise en service vers 2025.

Bref, rien qui justifie la violente irruption de nouveaux acteurs, aussi puissants soient-ils. Rien, sinon une affaire de gros sous ! Car la proposition de stockage de ces industriels, EDF en tête, n'a qu'une seule vertu : celle d'être à moitié prix. Sans être totalement déraisonnable, son architecture ne s'embarrasse pas plus de toute la prudence de rigueur : quand l'Andra creuse doucement ses alvéoles à l'aide d'un bras articulé, EDF propose d'utiliser des tunneliers pour grands travaux ; quand l'Andra tient compte des contraintes naturelles de la roche de Bure, EDF n'en a cure ; quand l'Andra souhaite construire son stockage étape par étape, en prévision d'éventuels ajustements, EDF veut faire au plus vite, etc.

Alors bien sûr, cette ingérence illégale a soulevé les réprimandes des autorités. Mais la force de frappe des industriels de l'atome est telle que l'Andra semble aujourd'hui courber dangereusement l'échine : celle-ci a en effet délégué début janvier la maîtrise d'œuvre de son projet à une entreprise pétrolière que l'on imagine plus habituée à maximiser les profits à court terme qu'à raisonner pour les centaines de générations futures. Vigilance, la question des déchets nucléaires pourrait être enterrée vite fait... mal fait.

**Vincent Nouyrigat**  
**Science et Vie – avril 2012**

\* *triumvirat* : union de trois personnes exerçant un pouvoir ou une fonction quelconque.

## **Les Français souffrent de travailler dans l'urgence.**

89% des salariés français travaillent dans l'urgence, et tous se plaignent de l'impact sur leur vie privée. Des agendas trop remplis, plus de stress et toujours moins de temps : ainsi apparaissent les journées des travailleurs français, selon une étude nationale récemment menée par Web Sciforma et la société Zebaz.com auprès de 8 260 salariés. Dirigeants, responsables mais aussi chefs de projets et assistants ont été sondés.

Tous les échelons de la hiérarchie se déclarent confrontés à cette pression quotidienne. Ainsi, 89% des personnes interrogées déclarent travailler dans l'urgence tout en reconnaissant (à 78%) qu'elles font des efforts de gestion de leur temps, établissant notamment des « to do lists » (listes de tâches à réaliser). Cependant, l'étude révèle que la plupart réalisent en priorité les tâches « pressantes » avant les tâches importantes : résultat paradoxal, les tâches les plus importantes ne sont traitées qu'une fois qu'elles se sont avérées « urgentes ».

### **Une difficile gestion du temps**

Autre mécanisme source d'inconfort : 57% des témoins déclarent dépasser les 35 heures de travail hebdomadaires pour traiter les tâches urgentes en retard ! Pour 95% des personnes interrogées, cela a évidemment un impact sur leur vie privée. Pour la psychiatre Christine Mirabel-Sarron, auteur de *Bien gérer son temps* (éd. Odile Jacob) et qui reçoit dans ses consultations la plupart de ces travailleurs « au bout du rouleau », le problème majeur de la gestion du temps naît d'une difficulté à évaluer « le budget temps de chaque activité ».

« Lorsque les personnes établissent des « to do lists », elles le font comme une succession de souhaits à accomplir comme par magie, sans tenir compte des contraintes inhérentes et des sous étapes qui mènent à la réalisation d'un projet, explique la psychiatre. Notamment, les imprévus ne sont pas pris en compte. Des pannes informatiques, un client qui annule son rendez-vous, un service administratif fermé... Ces événements, justement parce qu'on ne les a pas envisagés, ont un impact émotionnel dévastateur. Et ils entraînent colère et dévalorisation de soi ».

### **Les effets néfastes des « interrupteurs technologiques »**

Autres « voleurs de temps », les nouveaux outils technologiques, comme e-mails et téléphones portables, pourtant censés améliorer le confort des travailleurs. 84% des personnes interrogées pensent qu'ils perturbent leur concentration et, pour 89%, ils renforcent le sentiment d'urgence. « Mes patients se sentent souvent impuissants face à ces « interrupteurs technologiques », commente Le Dr Mirabel-Sarron. Mais il suffit de ne pas répondre aux e-mails dès qu'on entend le jingle d'arrivée d'un message. Se planifier une tranche de temps précise, par exemple une demi-heure chaque matin, pour lire et répondre aux mails permet de se libérer de cette impression de fatalité ».

Restent bien sûr les « interrupteurs temporaires » liés à l'organisation défaillante et à la gestion uniquement à court terme de la plupart des entreprises. A la question « qu'est-ce qui vous fait perdre le plus de temps au travail ? », les Français répondent à 68,6% « les problèmes techniques », tout en donnant la « palme » de la perte de temps aux réunions. Plus de 3 personnes sur 4 (75%) affirment en effet que la « réunionite aiguë » les met en retard dans la réalisation de leurs missions, renforçant ainsi leur sentiment d'urgence général.

**Pascale SENK**  
**Le Figaro – 30 mai 2012**

## **Les Belges devront payer leurs procès-verbaux français.**

### **Selon un accord bilatéral, ils seront poursuivis pour des infractions routières en France.**

Les Belges vont devoir bien se tenir sur nos routes. A compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, ils seront poursuivis pour des infractions routières commises en France, comme le sont déjà les Suisses et les Luxembourgeois. Le couperet qui va ainsi tomber est le résultat d'une procédure engagée il y a quatre ans et qui a abouti à un accord bilatéral particulièrement exigeant entre les deux pays. Les Belges seront poursuivis pour tout le spectre des infractions routières, soit 576 dans notre pays !

Par le biais d'échanges de fichiers d'immatriculation entre les services de police afin d'obtenir les adresses des contrevenants, ces derniers recevront chez eux l'amende. En échange, les automobilistes français vont eux aussi être poursuivis au royaume de Belgique.

En réalité, ce sont principalement les excès de vitesse qui seront traqués. Profitant de l'impunité, nombre de Belges, comme d'autres personnes étrangères, ignorent pour l'heure les limitations de vitesse sur nos routes. D'après la sécurité routière, 25% des véhicules flashés en France sont étrangers. Un taux qui atteint même les 50% en été, alors que ces mêmes automobilistes ne constituent que 4 à 5% du trafic.

### **10 millions d'euros à récupérer.**

A chaque fois, et mis à part, donc, le cas des Suisses et des Luxembourgeois, ce sont autant de procès-verbaux qui partent aujourd'hui à la poubelle. Soit un gain financier, censé résulter des amendes, qui échappe à l'Etat français. C'est aussi une faille dans le dispositif de la sécurité routière. En raison de la vitesse excessive, les étrangers sont impliqués dans les accidents les plus graves et sont présents dans 9 % des accidents mortels. « En plus de faire progresser l'égalité entre les contrevenants, ces accords vont dans le sens d'une plus grande sécurité sur nos routes », indique le préfet Jean-Jacques Debacq, directeur de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions.

Concernant les Belges, entre 300 000 et 500 000 conducteurs sont ainsi flashés chaque année. Une fois toutes ces amendes payées, l'Etat pourrait récupérer 10 à 15 millions d'euros. Une somme qui s'ajouterait à celle déjà versée par les Luxembourgeois et les Suisses à la suite d'accords signés en 2005 et 2009. Commettant en moyenne 10 000 infractions par an, les premiers (poursuivis exclusivement en Meurthe-et-Moselle et dans la Moselle, selon l'accord conclu) s'acquittent d'amendes qui rapportent environ 500 000 euros. Les seconds, auteurs de 200 000 excès de vitesse chaque année, versent en moyenne 8 millions d'euros. Deux exemples qui révèlent donc que la loi française est bien respectée par ces étrangers. Le taux de paiement en 2011 atteignait 70% pour les premiers et 63% pour les seconds.

Après ces trois pays, d'autres coopérations devraient suivre, notamment avec l'Espagne. « Un accord de principe a été trouvé », explique Jean-Jacques Debacq. Autre Etat : l'Italie. Un partenariat interrompu portant sur les grands dépassements pourrait être relancé. Monaco et les Pays-Bas devraient aussi s'entendre avec les autorités françaises. Mais on attend surtout qu'un accord, qui se heurte à des difficultés juridiques, aboutisse enfin avec les Allemands. Champions parmi les auteurs d'infractions étrangers, ces derniers commettent pas moins de 500 000 à 1 million d'excès de vitesse chaque année.

En 2013, changement de rythme : une directive européenne qui devrait alors entrer en application mettra les automobilistes des Etats membres sur un pied d'égalité. Le texte énumère huit cas d'infractions donnant lieu obligatoirement à des poursuites au sein de l'UE. Parmi eux, les excès de vitesse, le feu rouge non respecté ou encore le téléphone au volant. Un texte qui n'empêchera nullement la poursuite des accords bilatéraux déjà signés.



## 23

### **L’insertion professionnelle des jeunes : de fortes inégalités selon le diplôme**

**Statut d’emploi, chômage, salaires : les conditions d’insertion des jeunes dans l’emploi sont très inégales suivant le niveau de diplôme.** Si la jeunesse est globalement très défavorisée en France, ceux qui n’ont pas décroché le bon titre scolaire devront redoubler d’efforts pour s’en sortir.

#### **Quel statut pour le premier emploi ?**

Les deux tiers des jeunes sortis du système éducatif en 2007 ont signé un contrat à durée déterminée pour leur premier emploi. Mais c’est le cas des trois quarts des non diplômés contre 61% des titulaires d’une licence et 46% des détenteurs d’un bac+5. Le diplôme protège de la précarité dans l’emploi, mais pas totalement.

Il y a précarité et précarité. Certains contrats temporaires fonctionnent comme des périodes d’essai qui servent de tremplin vers un emploi durable. D’autres en revanche, souvent occupés par les moins diplômés, installent durablement les jeunes dans l’insécurité de l’emploi, notamment par le biais de CDD renouvelés de façon contraire au droit du travail. Dans l’industrie et le bâtiment, une partie des jeunes non qualifiés, souvent des hommes, va de mission d’intérim en mission d’intérim. 23% des jeunes non diplômés ont obtenu leur premier contrat en intérim.

#### **Le diplôme : un atout contre le chômage.**

Face au chômage, les inégalités sont encore plus fortes. 40% des jeunes sans diplôme sortis de l’école en 2007 sont concernés, contre 9% de l’ensemble des diplômés du supérieur et 5% des titulaires d’un doctorat. Bien sûr, aucune catégorie n’échappe à la case Pôle emploi, mais le marché du travail est beaucoup plus ouvert pour les titulaires de diplômes. Ces jeunes au chômage perçoivent le plus souvent des niveaux d’indemnités très réduites, quand ils sont indemnisés.

#### **Quels enseignements ?**

Face à la précarité, au chômage et aux bas salaires, le diplôme demeure un atout essentiel pour les jeunes. Certes, pour une partie des plus diplômés – notamment des filières généralistes de l’enseignement supérieur – la situation n’est pas toujours facile et l’insertion souvent plus lente. Mais globalement, dans un pays où le titre scolaire est sacralisé, ceux qui n’en sont pas dotés connaissent une insertion dans l’univers du travail beaucoup plus difficile. Une fois dans l’emploi, la dégradation du marché du travail, le faible développement de la formation professionnelle et du niveau des promotions internes font que, malheureusement, le « ticket d’entrée » décide encore dans de trop nombreux cas de la suite du parcours professionnel. La réussite reste possible, mais au prix d’efforts beaucoup plus importants que pour les salariés diplômés.

Réduire les inégalités entre les jeunes face à l’insertion professionnelle impliquerait d’abord de réduire les inégalités à l’école entre les milieux sociaux. Et ceci dès les petites classes. Par la suite, le développement de la formation professionnelle continue (et les écoles de la deuxième chance par exemple), la validation des acquis de l’expérience et la reconnaissance de ces acquis dans l’entreprise sont essentiels. Un constat souvent réalisé, mais rarement suivi de mesures concrètes.

### **Les allergies alimentaires sont plus fréquentes en ville.**

En plein essor comme les autres formes d'allergies, elles concernent plus souvent les enfants vivant en zone urbaine que ceux des zones rurales. Le rôle de l'environnement est suspecté. Une équipe américaine a cartographié pour la première fois les allergies alimentaires chez l'enfant aux Etats-Unis. L'étude, publiée dans la revue *Clinical Pediatrics*, porte sur plus de 38 000 enfants. Elle révèle une différence nette entre les zones rurales et les grandes villes. Les enfants vivant à la campagne présentent ainsi beaucoup moins souvent d'allergies alimentaires (6,2%) que ceux des villes (9,8%).

#### **Même tendance pour l'asthme et l'eczéma**

« Le chiffre de 9,8% en zone urbaine semble confirmer une progression de la fréquence des allergies alimentaires depuis une vingtaine d'années car le chiffre retenu à l'époque était de 6% à 8%, remarque le Pr. Denise Anne Moneret-Vautrin, membre de l'Académie nationale de médecine, professeur émérite de la faculté de Nancy et présidente du Réseau Allergo-Vigilance : on se dirige vers 10% de la population pédiatrique atteinte d'allergie alimentaire ».

Ces résultats corroborent aussi les études menées depuis une dizaine d'années en Europe et ailleurs sur l'asthme, l'eczéma, les rhinites allergiques et les conjonctivites. Ces autres maladies atopiques (c'est-à-dire allergiques mais à prédisposition génétique) se sont révélées toutes plus fréquentes en zone urbaine.

#### **Pas assez de bactéries ou trop de polluants ?**

L'environnement est pointé du doigt. Plusieurs hypothèses ont été envisagées, comme le rôle protecteur de certaines bactéries présentes en milieu rural ou le rôle délétère des nombreux polluants rencontrés en ville.

« Des études montrant une diminution significative de l'asthme et de l'eczéma chez des enfants vivant des fermes et buvant souvent du lait non pasteurisé ont indiqué que l'exposition à des endotoxines d'origine microbienne exerçait un rôle protecteur », rappelle le Pr. Moneret-Vautrin.

#### **Deux fois plus d'allergie à l'arachide et aux fruits de mer.**

Des inconnues persistent. Ainsi, comment expliquer que vivre en ville double le risque de développer une allergie à l'arachide (2,8% contre 1,3% en zone rurale) et davantage encore aux mollusques et crustacés (2,4% contre 0,8%) ? Bactéries et polluants peuvent encore être en jeu, tout comme des différences d'habitudes alimentaires. « Mais il est douteux que les enfants du Middle West consomment des crevettes... » note le Pr. Moneret-Vautrin.

Les facteurs en jeu dans le développement de ces allergies sont activement recherchés. Il en va de la prévention d'un problème de santé publique jugé « grandissant et sérieux », par les auteurs de l'étude, Ruchi Gupta, de la Northwestern University de Chicago et ses collègues. En ville ou en zone rurale, la sévérité de l'allergie était la même : près de 40% des enfants allergiques avaient déjà connu une réaction allergique mettant leur vie en danger.

**Adélaïde ROBERT-GERAUDEL**  
**Le Figaro – 15 juin 2012**

## Plus d'un tiers des Français a connu la pauvreté.

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), entre 2004 et 2008, 36% des Français âgés de plus de 16 ans ont été touchés par la pauvreté, soit 16 millions de personnes. C'est ce qui ressort de l'étude « *Pauvreté transitoire, pauvreté permanente* », dévoilée par l'Insee. Un chiffre largement supérieur aux 13% de personnes pauvres recensées en 2008 par le même organisme.

Et pour cause : en élargissant l'étude sur cinq ans au lieu d'un, les chercheurs de l'Insee ont affiné leurs résultats en incluant les périodes de pauvreté transitoire, ou temporaire. L'étude renseigne donc, non pas sur le nombre de pauvres à un instant donné, mais sur la part de Français ayant vécu ce type de difficulté.

Car parmi les personnes ayant connu la pauvreté, 41% l'ont vécue de façon provisoire. En comparaison, un quart des personnes pauvres le sont durablement, c'est-à-dire au moins quatre ou cinq ans d'affilée. « *L'intérêt est de voir que les profils de pauvreté diffèrent. La forme transitoire est la plus répandue* », explique Nathalie Missègue, chargée d'études à l'Insee.

Il y a donc « pauvre » et « pauvre ». Et c'est là qu'intervient une autre distinction : la pauvreté monétaire (en dessous du seuil de pauvreté, soit environ 950 € mensuels) et la pauvreté en termes de conditions de vie. Pour l'Insee, une personne peut avoir un revenu supérieur au seuil de pauvreté, mais être obligée de se priver d'un certain nombre de biens matériels. « *C'est par exemple le cas de personnes qui doivent rembourser des emprunts. Monétairement parlant ils ne sont pas pauvres, mais cette situation temporaire les oblige à certaines privations. Ils sont pauvres en termes de conditions de vie* », détaille Nathalie Missègue.

Une conception élargie de la pauvreté, qui, si elle peut être critiquée, n'en est pas moins utile pour prendre en compte la diversité des situations. Elle permet par exemple de prendre en compte les jeunes entrant dans la vie active, qui sont particulièrement touchés par la pauvreté transitoire. « *Ils peuvent avoir un bon revenu. Mais durant leur période d'installation, ils vont devoir se restreindre sur leurs vacances ou leur alimentation, afin de rembourser un emprunt contracté lors de leurs études, ou pour financer l'installation dans un logement* », souligne Nathalie Missègue. Une pauvreté temporaire et relative donc, mais bien réelle.

Pour rendre compte de la variété de ces difficultés vécues par les ménages, l'Insee s'est basée sur une liste de 27 privations matérielles. Elles peuvent être de plusieurs types : insuffisance de ressources (c'est-à-dire devoir recourir à ses économies), retards de paiement (ne pas pouvoir payer ses factures), restrictions de consommation (viande, vacances), ou difficultés de logement. Au-delà de huit privations sur le total, une personne est considérée comme pauvre en termes de conditions de vie.

Des restrictions que ne vivent pas forcément les personnes pauvres du point de vue monétaire. Nombre de ces ménages n'ont pas de retards de paiement, ou sont propriétaires d'un logement en bon état. Ainsi, 61% des personnes pauvres d'un point de vue monétaire ne connaissent pas la pauvreté en termes de condition de vie, selon l'Insee... et selon la liste des 27 privations, qui, rappelons-le, sont d'ordre matériel.

Avec le temps par contre, les deux formes de pauvreté ont tendance à se cumuler. Ainsi, plus de la moitié des personnes en situation de pauvreté persistante (plus de quatre ans consécutivement), souffrent à la fois de faibles revenus et de difficultés matérielles. Et pour elles, les difficultés s'ajoutent les unes aux autres, puisque leur pauvreté monétaire est plus intense et les privations plus nombreuses.

### La crise a frappé plus fortement les plus pauvres.

Les personnes les plus modestes ont le plus souffert de la crise, souligne l'étude de l'Insee. Le niveau de vie des 10% des personnes les plus pauvres a reculé de 2,1% entre 2008 et 2009. Une baisse beaucoup plus importante que ce qui avait été observé lors de la dernière phase de ralentissement économique : entre 2002 et 2004, la baisse avait été de 0,7%. La crise de 2009 a, en effet, été marquée par une dégradation sans précédent du marché du travail. Les plus pauvres ont le plus pâti de la progression du taux de chômage et de l'allongement des durées d'inactivité.

## **Les parents pour l'entrée du numérique à l'école.**

**A 44%, ils jugent essentiel l'apprentissage des nouvelles technologies à l'école. Et apprécient d'avoir accès au cahier de texte numérique de leurs enfants.**

C'est un véritable plébiscite pour l'entrée massive du numérique à l'école. Les parents se montrent fervents, à en croire l'enquête présentée par Microsoft. A 44%, ils jugent l'apprentissage des nouvelles technologies nécessaire. Presque autant que la culture générale et bien plus que la transmission « des valeurs de la République, comme la laïcité ». Et apprécient de se voir soudain réintégrer dans l'école, via le cahier de texte en ligne, le carnet de correspondance et les notes, qui arrivent parfois jusque sur leurs téléphones portables...

Les élèves, s'ils n'apprécient guère cette transparence qui déjoue leurs petites ruses de toujours, se montrent également enthousiastes. Ils assurent que ces nouveaux outils accroissent leur motivation et améliorent leurs résultats. Même les professeurs seraient chaque jour plus favorables à l'usage d'Internet, selon Christophe Desriac, directeur du département éducation de Microsoft.

Dans une école en crise, certains voient, dans le numérique, une possibilité de salut, « l'opportunité de rétablir un peu de personnalisation », explique Thierry de Vulpillières, de Microsoft. Le numérique offre aux professeurs volontaires une marge de créativité. Chacun peut inventer et personnaliser son programme. Et les innovations se multiplient. Sans révolutionner l'éducation. Mais en apportant leur lot de pédagogie nouvelle. Comme ce professeur d'histoire-géographie de Limoges qui, pour un cours sur l'espace urbain et rural, a fait réaliser une carte sonore à ses élèves, qui ont enregistré les bruits de la ville sur leur téléphone. Ou encore, ces enseignants qui proposent des exercices de soutien à leurs élèves sur un espace personnalisé en ligne avec un horaire de chat pour poser des questions...

Des professeurs s'emparent aussi de la vidéo. Inspirés par l'incroyable succès de la Khan Academy, entièrement gratuite et virtuelle, lancée par un banquier qui voulait expliquer la Bourse à ses neveux en vidéo. Depuis, des milliers de cours filmés sont disponibles. En France, des professeurs proposent désormais à leurs élèves de réaliser des petits films pour transmettre ce qu'ils ont appris. Un exercice de synthèse autant qu'une familiarisation avec les images.

Le numérique réintroduit un monde en couleur et en trois dimensions dans une école jusque-là en noir et blanc. Or, et c'est une théorie prisée des pays nordiques, certains élèves sont plus visuels, d'autres plus sensibles à l'audio ou aux volumes. Ils trouvent là des aides à la compréhension qui leur faisaient défaut dans le système traditionnel. Et si aucune évaluation n'a jamais pu prouver l'effet d'une technologie sur l'apprentissage, les élèves, jurent qu'ils travaillent mieux.

Perçue comme indispensable, la grande révolution numérique est pourtant aux portes de l'école française. Dans les enquêtes de l'OCDE\* sur les usages du numérique dans l'éducation, la France se classe 24<sup>ème</sup> sur 28 pays ! « C'est l'un des grands secteurs qui n'a pas encore été impacté par ce changement majeur », constate Benoît Thieulin, un spécialiste du Net Français. « L'Education nationale tout comme les éditeurs de manuels scolaires se protègent derrière de gros murs. Et c'est pourtant là que les effets seront les plus forts ». Notamment sur la façon d'enseigner.

De nombreux professeurs restent réticents. Et redoutent de devenir les coaches d'enfants instruits sur le Net. La plupart combattent le « copier-coller », perçu comme le degré zéro de la pensée, du savoir. Comme cet enseignant parisien qui a récemment inventé un poème dans une fiche Wikipédia totalement burlesque pour piéger ses élèves. En France, le numérique s'inscrit dans le débat féroce entre partisans du savoir et tenants des compétences. Tandis qu'au Danemark les élèves peuvent passer le bac avec leur ordinateur connecté. Et sont jugés sur la qualité de la recherche et leur esprit de synthèse.

**Cécilia GABIZON**  
**Le Figaro – 5 avril 2012**

\* OCDE : *organisation de coopération et de développement économique.*

## **Les communes prennent goût aux radars pédagogiques.**

### **Les communes de l'arrondissement de Péronne ont réservé à tour de rôle les radars pédagogiques de la sous-préfecture. Premiers résultats édifiants pour les élus.**

On se prend à les chercher du regard. Les automobilistes de Péronne et des villages voisins, ces dernières semaines, ont appris à rouler sous l'œil impartial et implacable de ces petites boîtes qui enregistrent et affichent leur vitesse.

En ce moment, ce sont les entrées dans Péronne qui bénéficient de ce matériel. « L'effet est immédiat, note-t-on en sous-préfecture. *« Les gens lèvent le pied et se rendent enfin compte de la vitesse, souvent trop élevée, à laquelle ils abordent les agglomérations ».*

Un effet que confirme Bruno Lafarge, adjoint au maire de Péronne chargé de la sécurité, observateur depuis dix jours des comportements de ses concitoyens : *« Je suis resté deux heures, faubourg de Paris, quand nous avons installé le premier. J'ai vu tout le monde lever le pied. Presque tout le monde était au-dessus de la vitesse autorisée ».*

La ville de Péronne est-elle désormais persuadée de l'intérêt de ces dispositifs ? Réponse affirmative de Bruno Lafarge, qui va proposer au conseil municipal d'en acquérir deux cette année et deux en 2013. *« C'est un outil qui ne résoudra pas tous les problèmes de vitesse, mais c'est un bon rappel de la loi. Dans les comités de quartier, on nous signale régulièrement les axes qui posent problème. Les gens ne pourront plus dire qu'ils ne savaient pas. La répression aura plus de sens »,* avertit l' élu.

Ce n'est pas toujours par goût pour l'excès, que les automobilistes se rendent coupables de ce non-respect, fait remarquer un responsable en sous-préfecture.

Nos voitures sont si puissantes qu'à 50 km/h, on a souvent l'impression de *« se traîner »*. Le manque d'attention est parfois en cause, les occasions de se distraire ne manquant pas avec l'avènement de tableaux de bord dotés de moult fonctions. *« L'affichage, l'aspect visuel ont un impact positif sur toute la famille, commente encore la sous-préfecture. Ce sont parfois les enfants qui rappellent leurs parents à l'ordre ».*

Avec les radars pédagogiques (déjà réservés pour les 60 prochaines semaines à travers l'arrondissement, avec un délai d'attente ramené à 8 semaines grâce à l'arrivée d'un second appareil), les communes disposent de relevés précis.

Première commune à l'avoir testé, Estrées-Mons a enregistré 16 205 véhicules entre le lundi 19 et le jeudi 22 mars. On s'est aperçu que 47,25% des usagers roulaient à plus de 50 km/h (près de 40% entre 50 et 70 km/h).

Une pointe a même été constatée à 221 km/h, à 1h50 du matin. Les petits malins potentiels n'auront pas le plaisir de voir le panneau clignoter : il ne comporte que deux chiffres !

En sous-préfecture de Péronne, on se défend de placer les radars répressifs aux endroits où ils pourraient *rapporter de l'argent* » mais, en concertation avec les statistiques des gendarmes et de la Prévention routière, là où l'accidentologie est la plus élevée.

## **Téléphone au volant : l'épidémie**

**Rarement on aura vu un nouveau fléau s'installer aussi vite dans le paysage de l'insécurité routière. Téléphoner le mobile à la main a été interdit en France en mars 2003. Ce n'en est pas moins, déjà aujourd'hui, le troisième facteur de risque routier.**

Un téléphone mobile, paradoxalement, cela sert de moins en moins à converser ! On ne compte plus les usages variés de nos « smartphones » pour lesquels il s'invente chaque jour de nouvelles applications. Ces outils de communication sophistiqués sont désormais capables de se connecter à Internet, diffuser de la musique, lire des vidéos, recevoir la télévision, servir de GPS... tout en tenant dans le creux de la main. D'un côté, évidemment, c'est formidable. Du point de vue du risque pour la conduite automobile, en revanche, c'est une toute autre affaire. Imaginer l'attention des conducteurs détournée par autant de tâches potentielles, cela fait légitimement froid dans le dos.

Il y a plus d'un an, la sécurité routière a confié à l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR) et à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) une « expertise collective » pour faire le point sur les dangers du téléphone. L'étude est achevée et ses résultats ont été rendus publics.

Avec l'arrivée des « smartphones », le téléphone mobile retrouve une nouvelle jeunesse commerciale. En 2010, ils ont représenté près de 30% des mobiles vendus en France. Et on estime déjà le nombre de propriétaires à près de 10 millions.

Attention, cependant, aux attitudes trop simples voir simplistes. Le problème est en effet de se circonscrire aux appareils les plus high-tech. Tout mobile, même le plus ancien, peut recevoir et envoyer de banals SMS. Les conducteurs français ne s'en privent d'ailleurs pas... même si 90% d'entre eux reconnaissent que c'est dangereux !

Selon le récent baromètre d'Axa prévention, un sur six envoie ou en consulte. La pratique est ainsi beaucoup plus répandue chez les jeunes : 34% des 25-34 ans s'y adonnent et 39% des moins de 25 ans. Cela signifie que chacun(e) quitte la route des yeux pendant un temps qu'à l'aune du risque encouru il faut qualifier d'interminable... Rédiger un texto, c'est ce que faisait, par exemple, cette conductrice suisse sur l'autoroute A40 en Haute-Savoie le 7 juin 2003. Tout à sa tâche, elle a négligé le fourgon du CRS qui roulait devant sa propre voiture et le percute. Bilan ? deux agents tués et deux autres grièvement blessés. « Une seconde d'inattention peut avoir des conséquences terribles. A 50 km/h, on parcourt 14 mètres pendant ce laps de temps » ? assène Christophe Ramons, directeur des études et de recherches à l'association Prévention Routière ; « Conduire requiert au contraire une concentration permanente pour traiter et interpréter un grand nombre d'informations », poursuit-il. Or, le conducteur occupé au téléphone devient une sorte de zombie au volant. Certes, il ne roule pas nécessairement vite. En revanche, il peut changer de direction au dernier moment, négligeant de s'assurer de l'absence de danger derrière lui et omettant, en prime, de mettre son clignotant ! Quel scootériste ou cycliste n'a pas expérimenté cette situation ? Autre grand classique de la part de ce « danger public » : le passage piéton, purement et simplement « zappé » ! Guère plus rassurant...

**Patrick de la Sablière**  
**Circuler autrement – juillet / septembre 2011**

## Résister au blues météorologique

**L'influence du temps sur nos humeurs a maintes fois été prouvée. Alors que l'été semble ne jamais vouloir arriver, comment garder le moral ?**

Pour la plupart des Français (notamment ceux de la partie nord du pays), l'heure est au plafond bas : depuis des semaines, le ciel voilé par des nuages opaques, les pluies torrentielles et les orages menaçants se succèdent pour finalement dessiner « *un mois de juin pourri, après un mois de mai déplorable* », ainsi que le résumait un quidam. Agacement, frustration et colère s'expriment dans les conversations. Peut-être aussi une peur insidieuse, à l'heure où le changement climatique de la planète est une donnée évoquée quotidiennement dans les médias. Peut-on échapper à ce blues généralisé ?

D'un point de vue objectif, l'influence tangible de la météo sur nos humeurs a maintes et maintes fois été prouvée. Ainsi, on a défini le terme de « *dépression saisonnière* » pour parler des pics de déprime observables notamment dans les pays du Nord au moment des longs hivers. « *La diminution du temps d'exposition à la lumière a de réelles répercussions sur notre humeur* » explique le Pr Michel Lejoyeux, professeur de psychiatrie et d'addictologie à Paris 7. « *Nous avons réellement besoin d'une dose minimale de lumière pour aller bien au niveau de l'humeur* ». Autre impact d'un temps sans soleil : nos rythmes biologiques veille/sommeil ont tendance à se désynchroniser. Le matin, des difficultés à se réveiller sont fréquentes car la production de cortisol n'est pas stimulée. Et des envies de dormir, l'impression d'être fatigué sont aussi induites par l'ombre généralisée. « *On peut alors parler d'un véritable jet-lag\* psychologique se superposant à la désynchronisation biologique* », ajoute le Pr Michel Lejoyeux.

### Oser des activités nouvelles

Par ailleurs, de nombreuses études démontrent que nos comportements ont tendance à se modifier sous l'influence du climat : le Pr David Strohmets, de l'université de Monmouth, a ainsi observé que les clients d'hôtels donnent des pourboires plus importants aux grooms qui leur annoncent le beau temps dehors. Cette générosité s'expliquerait selon lui par le désir des clients de garder, en « l'achetant », leur bonne humeur générée par le soleil. Cependant, le beau temps n'est pas toujours facteur de bonnes actions : les suicides, par exemple, sont en nombre croissant les mois d'été. Voir les autres s'épanouir peut en effet renforcer les sentiments négatifs des personnes dépressives qui, stimulées par l'énergie du soleil, décident d'en finir et de passer à l'acte.

En définitive, selon le Pr Michel Joyeux, nous avons surtout besoin, pour notre équilibre psychique, d'alternance météorologique. « *Ce qui pèse sur le moral, ce sont ces pensées catastrophiques qui nous laissent croire que nous allons avoir une longue période de temps identique*, explique-t-il. *Ce qu'on peut appeler une vision « tunnelique\*\* » du climat, et celle-ci est toute aussi pénible à envisager qu'il fasse très chaud ou qu'il pleuve* ». Pour pallier ce blues, et ne pas se laisser contaminer par la routine météorologique, une méthode selon lui : oser des activités nouvelles, pour éprouver des sensations renouvelées, et infuser cette variabilité dont nos humeurs ont tellement besoin, quel que soit le temps dehors.

**Pascale SENK**  
**Le Figaro – 22 juin 2012**

\* *jet-lag* : syndrome du décalage horaire

\*\* *vision « tunnelique »* : signifie en psychologie, se lamenter en imaginant que les jours à venir seront les mêmes que ceux qui ont été

## Quand le cinéma fait la promotion du tabac

Malgré l'interdiction de vente du tabac aux moins de 18 ans, la hausse du prix des cigarettes, les campagnes de prévention et l'interdiction dans les collèges et les lycées, la part de jeunes français qui fument ne diminue plus. La Ligue contre le cancer donne un élément d'explication en publiant une étude sur la présence du tabac au cinéma. L'association a regardé les 180 films français ayant comptabilisé le plus grand nombre d'entrées entre 2005 et 2010. Elle dénonce « *la trop forte présence du tabac sur les écrans* » et demande une prise de conscience du monde du 7<sup>e</sup> art.

Sur la période étudiée par l'Institut Ipsos, 80% des films contiennent au moins une scène de tabagisme et 30% plus de dix. En moyenne, le tabac s'impose pendant 2,4 minutes par long-métrage, ce qui équivaut à la durée de cinq publicités. Jugé atypique « Gainsbourg, vie héroïque », qui cumule 43 minutes de tabagisme, a été exclu du calcul. C'est de loin le film où l'on fume le plus depuis 2005. Les marques sont moins visibles que par le passé.

### Des fumeurs de plus en plus respectables.

Ce sont les personnages principaux eux-mêmes qui fument dans près de la moitié des scènes. Au cinéma comme dans la vie, les femmes fument un peu moins que les hommes, sauf en 2010. Enfin, on voit qu'à l'écran l'interdiction de fumer dans les lieux publics n'est pas appliquée.

« *Le profil du fumeur tend à devenir de plus en plus respectable* », remarque par ailleurs la Ligue. L'étude pointe une tendance du 7<sup>e</sup> art à banaliser l'acte de fumer, en mettant la cigarette en scène dans des situations normales, alors qu'elle a longtemps été associée à des moments d'angoisse ou au contraire de bien-être. « Cette normalisation est inquiétante », déplore l'association.

On sait que le jeune public est particulièrement influençable. Les adolescents qui regardent des films dans lesquels les acteurs fument sont plus nombreux à expérimenter ce produit. Ce lien a été montré par une étude européenne publiée en 2011, portant sur 16 000 adolescents. Les chercheurs ont trouvé dans le groupe des jeunes les plus exposés au tabagisme à l'écran deux fois plus de fumeurs que dans celui des moins exposés.

Sans avoir de preuve formelle, les associations de lutte contre le tabagisme sont persuadées que les fabricants de tabac se cachent derrière ces images de volutes de fumées à l'écran. « *Aux Etats-Unis, l'utilisation du cinéma est une pratique ancienne et très fréquente des cigarettiers* », souligne Karine Gallopel-Morvan, chercheur à Rennes.

La lecture des documents internes rendus publics sous contrainte judiciaire en 1998 aux Etats-Unis révèle que les industriels voient dans le cinéma un support stratégique. « *Nous pensons que la plupart des images fortes autour des cigarettes et de la tabagie sont créées par le cinéma et la télévision* », peut-on lire dans une archive de Philip Morris datée de 1989.

Ou encore : « *Les films et les personnalités ont plus d'influence sur les consommateurs qu'une affiche statique d'un paquet de cigarettes* ». Dans ces documents, les chercheurs ont retrouvé le contrat de Sylvester Stallone, qui a touché 500 000 dollars dans les années 1980 pour se montrer, dans ses films, avec des cigarettes de la marque Brown-Williamson.